

2008/581 - Signature d'une convention de coproduction avec la société Les Argentins Production pour la production d'un documentaire de 52 minutes intitulé «Ivre et livre, c'est des homonymes ?» (Direction de l'Education) (BMO du 25/08/2008, p. 1550)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAMELIN Emmanuel : Monsieur le Maire, je voulais profiter de cette discussion sur Cap Canal pour faire une intervention, non pas strictement sur le projet de délibération que vous nous proposez, qui est une convention de production à laquelle évidemment nous souscrivons.

Cette chaîne Cap Canal, mise en place à l'époque par Michel Noir, a été dirigée pendant de nombreuses années, avec talent et compétence, et je voudrais saluer au passage sa Directrice qui quitte maintenant la chaîne, Mme Taillandier, et la remercier de toute l'action qu'elle a pu mener pendant ces nombreuses années.

Nous sommes aujourd'hui très favorables au développement qu'a obtenu la chaîne Cap Canal depuis des années. On le voit, le nombre de visites, notamment sur le site d'Internet, a crû de manière considérable, la vente de DVD a été en constante évolution, les émissions jeunesse pour l'Union des Télévisions Locales de service public se sont largement développées et évidemment nous sommes très heureux de ces évolutions. Elles montrent bien la pertinence de cette initiative, et l'intérêt et l'importance de l'image dans un projet pédagogique.

Pour autant, à l'origine, ce projet était plutôt orienté sur les établissements de la ville et de l'agglomération lyonnaise, pour mettre à disposition des enseignants un outil pédagogique, qu'ils pouvaient utiliser dans le cadre de leurs formations.

Sur cet aspect-là, c'est-à-dire l'aspect original du projet, nous sommes un peu dubitatifs, pour ne pas dire un peu déçus, de la manière dont les choses évoluent. Si son développement, je viens de le dire, sur d'autres aspects, est très fort, sur celui-ci, il semblerait qu'il n'y ait pas le même succès.

Nous avons rencontré beaucoup de responsables d'établissement, ou d'enseignants, qui parlent toujours plutôt en bien de cette chaîne, sans toujours l'utiliser dans leur projet pédagogique. Il nous semble aujourd'hui utile qu'on se pose la question de l'adéquation de cette chaîne et de ses programmes par rapport aux demandes ou aux attentes d'enseignants.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que l'on puisse procéder à une étude ou une analyse auprès des établissements concernés dans la Ville de Lyon et son agglomération, pour mieux cerner leurs besoins sur l'utilisation de Cap Canal et le cas échéant de pouvoir

répondre favorablement, ce dont je ne doute pas, compte tenu des compétences qui se trouvent au sein de cette structure. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, d'abord Monsieur Hamelin, je vous remercierai de votre intervention qui montre votre attachement à Cap Canal qui fait effectivement partie du patrimoine éducatif de notre ville. Créée à l'initiative de Michel Noir au début des années 1990 dans le cadre du Plan Câble, Cap Canal s'était inscrite à l'époque dans l'accompagnement des projets d'école qui naissaient. Cap Canal n'était diffusée que pendant les heures scolaires et je veux rendre hommage à mon tour, à Cécile Taillandier qui l'a fondée et qui l'a développée jusqu'en juillet dernier. Philippe Meyrieu a pris sa relève vous le savez, je crois ne pas avoir à le présenter, c'est un gage, je pense, de qualité par rapport à votre interrogation.

Sachez d'ailleurs que chaque année, nous faisons une enquête telle que vous la demandez, sur le degré de satisfaction et de demandes par rapport à la chaîne.

On ne peut que souhaiter comme vous que plus d'écoles et plus de classes encore l'utilisent bien entendu. Mais c'est déjà le cas en grande partie.

Pour nos Collègues qui ne connaîtraient pas la programmation de Cap Canal, le programme de l'année 2008-2009 est à votre disposition ici. Il vous montrera la richesse de ses programmes. Nous travaillons d'ailleurs ces programmes en collaboration étroite avec l'éducation nationale puisque chaque projet est travaillé en commun de ce point de vue.

Ceci étant dit, sachez que nous sommes attachés à l'identité de la chaîne comme chaîne éducative. Il ne s'agit évidemment pas, aujourd'hui, de faire autre chose.

Mais nous sommes en 2008 et plus en 1990. Le paysage et les enjeux éducatifs, comme d'ailleurs l'environnement technologique ont profondément changé. L'éducation englobe aujourd'hui tous les temps de l'enfant. Et c'est l'éducation tout au long de la vie qui est devenue une clé de l'avenir de notre société et de notre cité.

Ce sont donc tous les acteurs de l'éducation qu'il faut accompagner, en particulier les parents, sans pour autant, et là je vous rejoins complètement, abandonner les enseignants et le soutien à leur démarche pédagogique qui reste au cœur des programmes de Cap Canal, en particulier sur la plage des temps scolaires. Mais nous pouvons concilier cet élargissement et ce développement grâce à un élargissement des temps d'antennes déjà effectif en dehors du temps scolaire, à midi, le soir et le week-end.

Donc, Cap Canal restera bien la chaîne de l'éducation au sens où ce concept doit être compris en 2008, mais au sens aussi où j'en suis sûr, vous le concevez également.

Je vous donnerai simplement un élément pour conclure rapidement sur ce sujet. Sachez que chaque euro engagé aujourd'hui en coproduction ou à chaque programme, puisque Cap Canal ne réalise pas elle-même les émissions, entraîne 3 euros d'aide publique nationale du CNC et fait travailler 15 à 20 producteurs lyonnais, ce qui génère dans notre agglomération plus de 1,6 million d'euros d'activité dans ce secteur. Je crois que cela rajoute un intérêt économique en plus de l'intérêt pédagogique et éducatif au développement et à l'existence même de cette chaîne éducative. Soyez assurés qu'avec Philippe Meyrieu nous serons très attentifs à la préservation de cette identité, de ce cœur de mission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)